

DEC213813DR16

Décision portant cessation de fonctions de Mme Stéphanie Lecocq, assistante de prévention (AP) au sein de la délégation Paris Michel-Ange

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC181931DR16 du 11 juin 2018 portant nomination de Mme Stéphanie Lecocq aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} :

Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par Mme Stéphanie Lecocq, dans la délégation Paris Michel-Ange, à compter du 1^{er} janvier 2022.

Article 2 :

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris le 30 novembre 2021

Visa de la déléguée régionale de Paris Michel-Ange
Isabelle Longin



DEC213493INC

Décision portant renouvellement de la nomination de Madame Stéphanie CASTEX aux fonctions de chargée de mission

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n° 181990INC du 6 novembre 2018 portant nomination de Madame Stéphanie CASTEX en qualité de chargée de mission auprès du Directeur général délégué à la science pour l'institut de chimie ;

Vu la décision n° 211683INC du 11 mai 2021 portant nomination de Madame Stéphanie CASTEX en qualité de chargée de mission auprès du Directeur général délégué à la science pour l'institut de chimie

DECIDE :

Article 1er

Madame Stéphanie CASTEX, Ingénieur de recherche 2^{ème} classe, est nommée chargée de mission « Information Scientifique et Technique » auprès du Directeur général délégué à la science pour l'Institut de chimie pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Stéphanie CASTEX demeure affectée à l'UMR7312 – Institut de Chimie Moléculaire de Reims – Université de Reims Champagne-Ardenne – Moulin de la Housse – BP 1039 – 51687 REIMS cedex 2.

Article 2

Du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022, Mme Stéphanie CASTEX, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Centre-Est.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

09.12.21

Le président-directeur général
Antoine Petit